

# Lekha Dodi

n°334



Numéro spécial  
Pessah' 5768

**Le mot du Rav :**

## EMET VEEMOUNA

Le soir du Séder, nous sommes concentrés sur la question « *Ma nichtana* » : pourquoi cette nuit est-elle différente de toutes les autres nuits ?

Pourquoi, à Pessa'h, les Mitsvot sont-elles accomplies la nuit ? Et toute l'année, les Mitsvot sont accomplies le jour (Choffar à Roch Hachana, Loulav à Soukkot, Mila, Téfilin, Tsitsit...) ?

Rabbi Eleazar ben Azaria s'est employé à convaincre les Sages de la nécessité de mentionner « *toutes les nuits* » la Sortie d'Egypte. Il a fallu, pour y parvenir, l'intervention de Ben Zoma, qui a pris appui sur le verset 3 du chapitre 16 de Dévarim: « *Afin que tu te souviennes tous les jours de ta vie du jour où tu es sorti d'Egypte* ». L'expression « *tous les jours* » inclut également les nuits.

Pour comprendre l'importance du fondement de Rabbi Eleazar ben Azaria à se souvenir tous les jours et toutes les nuits de notre Vie la Sortie d'Egypte, examinons Chemot 12-39: « *Ils cuirent la pâte qu'ils avaient emportée d'Egypte, des gâteaux d'azyme car elle n'avait pas fermentée parce que, chassés d'Egypte, ils n'avaient pu attendre et ne s'étaient pas munis de provisions.* »

La Sortie d'Egypte intervient le 15 Nissan. Dès Roch 'Hodech Nissan, le Peuple est prévenu de la prochaine délivrance, et reçoit de nombreuses directives, telles que « *prendre un agneau le 10 Nissan, de l'immoler le 14, de badigeonner les poteaux et le linteau de leur maison du côté intérieur, de manger l'agneau grillé avec des Matsot et des herbes amères* ». Tout cela doit se faire la ceinture aux reins, les chaussures aux pieds, le bâton à la main.

- a) Les Bene Israël n'avaient ils pas suffisamment de temps pour préparer des provisions ?
- b) Fallait-il vraiment les chasser puisqu'ils étaient prêts au départ ?
- c) Le verset 35 précise: « *Et les enfants d'Israël firent selon la parole de Moshé et ils demandèrent aux Egyptiens des vases d'argent et des vases d'or et des vêtements* ». N'était-il pas plus important de préparer des provisions pour la route ?

Le verset 28 indique que « *les enfants d'Israël allèrent et s'exécutèrent comme Hachem l'avait ordonné à Moshé et Aaron. Ainsi firent-ils* ». Ce verset fait l'éloge des Béné Israël: ils ont exécuté les ordres précisément même quand ces ordres allaient à l'encontre de toute logique! Ils étaient prêts au départ, mais il ne leur pas été dit de sortir. Il fallait qu'ils soient chassés ; Plutôt que préparer des provisions, ils ont exécuté l'ordre de prendre les biens des Egyptiens.

Cette Emouna de la nuit d'Egypte avant le don de la Tora est appelé « *Emet Véémouna* » : Vérité et Croyance ce sont les mots que nous prononçons après la récitation du « *Chéma* » du soir, qui représente l'accomplissement de toutes les mitsvot qui vont à l'encontre de toute logique.

Après le « *Chéma* » du matin, on dit « *Emet Veyatsviv* » « *Vérité, fiable et Fondé* ». Il s'agit de la Emouna après le Don de la Tora, accompagné d'explication.

Tel est le fondement de Rabbi Elazar Ben Azaria. Aujourd'hui, après le Don de la Tora, ou la Emouna est soutenue de la lumière de la Tora, appelé « *le jour* », Rabbi Elazar Ben Azaria nous enseigne de perpétuer la Emouna d'avant le don de la Tora « *la nuit* », c'est-à-dire, même lorsque la mitsva semble être opposé à la logique. « *Afin que tu te souviennes tous les jours de ta vie du jour où tu es sorti d'Egypte* » tous les jours de ta vie inclus les nuits.

En cela réside le mérite et l'éloge des Béné Israël: ils n'ont pas demandé comment ils allaient partir dans le désert sans provision, mais ont eu foi et sont sortis d'Egypte « *de nuit* » sans exiger d'explications.

Par RAV MOCHE MERGUI  
ROCH HAYECHIVA

# Doit-on se forcer de boire le vin des quatre coupes de *Pessah* ?

D'après le *Gaon Rav Ôvadia Yossef chalita* « *H'azon Ôvadia* » 1 – 4

[Ayez l'obligance de ne déduire aucune conclusion pratique de cet article, chacun se réfèrera à son Rav pour des questions de *halah'a* – cet article que nous vous proposons n'a d'autre but que d'inviter le lecteur à une réflexion en matière de *halah'a*...]

Une dame rencontra un jour *Rabi Yéhouda*, elle lui dit « Tu es un maître et tu as l'apparence d'un ivrogne à la fois, comment est-ce possible ? ». Il lui répondit « Je ne bois seulement le vin du *kidouch*, de la *havdala* et des quatre coupes de *Pessah*, et ceci me donne des migraines accentuées » - traité *Nédarim* 49b. De cette anecdote le *Rachba* déduit qu'on doit se forcer à boire du vin même si celui-ci nous est néfaste. On peut toutefois réfuter cette preuve puisque *Rabi Yéhouda* est qualifié par ailleurs de *h'assid* – pieux zélé, on peut donc admettre qu'il a usé ici de sa piété et de lui on ne peut pas tirer un enseignement pour le peuple. Pour comprendre le *Rachba*, qui étend le comportement de *Rabi Yéhouda* à tout le monde, il faut dire que *Rabi Yéhouda* ne se serait pas fait du mal s'il n'y avait pas obligation, effectivement si la *halah'a* l'exempt l'homme n'a pas le droit de se faire du mal. Pire encore se faire du mal est une interdiction de la Tora comme le dit le *Rachba* lui-même par ailleurs, il est donc stupide d'user de sévérité d'un côté en enfreignant un commandement de la Tora. On peut encore dire que selon la *halah'a* il en était exempt mais *Rabi Yéhouda* voulait faire preuve d'un zèle extrême comme le raconte le Talmud sur certains grands maîtres, d'autant plus qu'il s'agit là d'une grande *mitsva* que représentent la boisson des quatre coupes du seder. Le *Rachba* s'appuie encore sur une histoire similaire rapportée dans le *Yérouchalmi* à propos de *Rav Yona* qui, lui aussi, était atteint de migraines douloureuses à cause

des quatre coupes du seder. Sans aucun doute concernant la pratique nous rejoignons l'avis du *Rachba* comme le fait le *Choulh'an Arouh' Orah' H'aïm* 472-10 puisqu'il écrit « celui qui n'a pas l'habitude de boire du vin parce qu'il ne l'aime pas ou parce qu'il lui fait du mal, il devra s'efforcer de boire le vin du seder pour accomplir la *mitsva* des quatre coupes ». Ce principe est vrai pour toutes les *mitsvot* : l'homme doit s'efforcer de les pratiquer même si elles lui sont désagréables. (La question est tout de même soulevée quant à savoir si dans ce cas on récitera la bénédiction de *Hagefen* – voir encore *H'azon Ovadia* 1-5). Nous connaissons deux exceptions : 1) celui qui subit un tort physique pour réaliser la *souca* il en sera dispensé – cela parce qu'à propos de la *souca* l'homme doit y habiter or on ne peut habiter dans un endroit qui nous cause une souffrance ; 2) celui qui est souffrant est dispensé de mettre les *téfilin*.

Il semblerait toutefois que si la boisson de vin rend la personne malade (alitée), même si elle ne se retrouve pas en danger, nos Sages ne l'ont pas tenu de se forcer. Nous avons trouvé un exemple semblable dans les lois de *Chabat* (*Choulh'an Arouh' Orah' H'aïm* 328 1 et 17) où il est dit que *Chabat* il est interdit, pour une personne saine, de prendre des médicaments par contre pour un malade, même s'il n'est pas en danger, ceci lui sera permis.

De nombreux *Richonim* pensent que pour réaliser une *mitsva* active l'homme n'est pas tenu de dépenser plus que vingt pour cent de ses biens, et s'il le fait

ce ne sera même pas considéré comme un acte de piété. Toutefois il est évident que ceci ne concerne pas la personne malade, effectivement pour trouver remède à ses maux l'homme peut dépenser tous ses biens, il n'y a dans ce cas là aucune restriction. On peut donc dire qu'en restant passif il n'aura pas besoin de s'efforcer à boire les quatre coupes de vin si cela risque de le rendre malade.

Cependant le *Rambam* et le *Choulh'an Arouh' Orah' H'aïm* 472-13 fixent que l'homme doit aller jusqu'à vendre son habit pour acheter du vin pour les quatre coupes du seder vu l'importance de la diffusion du miracle, d'après cela on aurait pu supposer qu'il faille aller jusqu'à se rendre malade et les boire – tel est d'ailleurs la déduction faite par le *Gaon Yaâvets*.

Le *Bésamim Roch*, le *Binyan Chlomo*, ainsi que le *Michna Béroura* 472-35 écrivent qu'une personne qui souffrirait de manger les herbes amères ainsi que la *matsa*, elle en serait dispensée. Il faut préciser que cette souffrance qui dispense la personne de ces consommations concerne la personne qui était malade avant de les manger et également celle qui sera souffrante en les mangeant.

[nb : de nombreux autres décisionnaires se sont penchés sur cette question, notamment *Rav T. P. Frank* dans *Mikraé Kodech Pessah' 2-32* et *Tchouvot Véhanahgot 3-136* du *Rav Chternbough*]

[www.cejnec.com](http://www.cejnec.com)

חג שמח

## Le “koss éliyahou” - la cinquième coupe du seder ! בוס אליהו

- Les fidèles du rite *achkénaz* et certains *séfaradim* ont l’habitude de consacrer une cinquième coupe pour le seder de Pessah’.

D’après Rav Moché Chternbough’ – « Tchouvot Véhanahgot » 2-244

Les décisionnaires – *Michna Béroura* 480-10 - rapportent qu’on a l’habitude de remplir, le soir du seder de pessah’, un cinquième verre avec le quatrième, appelé “koss éliyahou”, ceci pour faire allusion à notre désir que D’IEU nous envoie le prophète *Eliyahou* pour nous annoncer la venue du *Machiah’*. Il faut rappeler que le “koss éliyahou” a une origine dans la *halah’a*, il faut le remplir de suite après le *hallel* de la *hagada*, avant le *hallel hagadol* c’est-à-dire avant *hodou* et *nichmat*.

Il est certain que l’obligation, lors du seder, est de quatre coupes. Cependant le Talmud au traité *Pésah’im* 118 dit : sur le cinquième koss on prononce le grand *hallel*. Le *Raavad* dit que c’est une *mitsva* élogieuse de remplir un cinquième koss. Le *Maharal* en parle longuement et précise qu’il sera bu uniquement par le chef de famille. Car, comme le précise *Rachi* c’est uniquement pour le *kidouch* que tous les assistants doivent en goûter, concernant les autres verres de *bérah’a* on ne boit qu’à titre de ne point mépriser un verre de bénédiction.

D’après la Hagada de l’Encyclopédie Talmudite

Selon le *Raavad* le cinquième koss correspond au cinquième verbe employé par la Tora au moment de la sortie d’Egypte qui est “*véhévéti*” – Je vous amènerai vers la terre.

Selon les Géonim les quatre coupes premières font référence à l’exil et le cinquième à la Délivrance.

Les décisionnaires s’interrogent de savoir s’il faut boire ce cinquième verre, il y a divergence d’opinions. De même ils divergent quant à savoir à quel moment on le boit, et de savoir qu’est-ce qu’on récite sur ce cinquième koss.

D’après Rav Simh’a Rabinovitch – « Piské Téchouvot » page 259 et

D’après Rav Nevantsal rapporté par Rav Moché Harari – « Mikraé Kodech » page 547

On sait qu’à la fin des temps le prophète *Eliyahou* apportera une solution à tous les problèmes du Talmud non résolus, c’est la raison pour laquelle le cinquième verre de Pessah’ est appelé le “koss éliyahou”, puisqu’il réside une divergence quant à sa coutume.

D’après le Gaon NETSIV ztsougal – « Hemek Davar » ( Chémot 6-7)

Le cinquième koss correspond à l’expression du verset « *vidâtêm ki ani hachem élokéh’em* » - afin que vous preniez connaissance que Je suis *Hachem* votre D’IEU. Ce cinquième verre met donc en avant l’ultime niveau auquel l’homme peut avoir accès, étant donné que ceci n’est pas donné à tout le monde ce cinquième verre ne peut donc être une obligation, il n’en reste pas moins qu’il est une *mitsva*.

D’après Maharal « Hagada chel Pessah’ – Divré Néquidim » (page 176)

D’IEU promet aux Enfants d’Israël de subvenir à leurs besoins même après la libération de l’Egypte, c’est ce qu’on appelle “*hachlamat haguéoula* » - la terminaison de la liberté. Ce miracle est au dessus de tout ce qu’ils ont rencontré jusqu’à présent. C’est le sens du cinquième koss.

- Il est important de rappeler les propos de Maimonide à la fin des *hilh’ot Mélah’im*, où il nous dit que rien ne prouve que ça soit *Eliyahou* le prophète qui viendra annoncer la fin des temps ! On peut voir peut-être à travers cette idée la raison de ceux qui s’opposent au koss éliyahou, qui plus est la nuit de la *Guéoula* dont le seul acteur fut D’IEU – comme nous le proclamons dans la *Hagada* : ni par un ange, ni par un *saraph*...

**Cours vidéo : « la liberté du temps – Pessah’ » - par Rav Imanouël sur notre site [www.cejnice.com](http://www.cejnice.com)**

## Pessah', de la liberté et ses modalités – par le Rabbin Marcel ZEMOUR

La liberté de mouvement et l'expression sont-elles les seuls critères qui définissent l'insoumis ?

Le judaïsme, sensible à cette interrogation, invite chaque individu à une réflexion à partir d'une lecture initiatique.

De pourim à pessah il nous est demandé de donner lecture en synagogue de quatre passages supplémentaires, le samedi matin après la section hebdomadaire ; les deux étant bien entendu des textes lus dans le sepher thora.

Les intitulés, chéqualim, zakhor, para et hahodech, excepté le contenu immédiat qu'ils véhiculent, ont d'après leur titre un message qu'il nous faut déchiffrer.

Ainsi, chéqualim de **chakol**, peser, est la relation que nous entretenons avec le présent pour prendre « la mesure » de l'évènement et de ce qu'il exige ou attend de nous.

Zakhor, souvenir, est une manière de réinvestir un passé lointain ou récent afin de pouvoir juger d'un changement nécessaire ou non de soi ; ce qui est certain c'est qu'il nous faut devoir distinguer entre deux temps, même si les cas comparés semblent, en apparence, identiques.

Para, qui comme son nom l'indique traite de la vache rousse dont les cendres servent, une fois mélangées à l'eau de source, d'eau de purification ; toutefois le terme signifie également multiplication, fructification (péri). Il s'agit d'une « **dé-composition** » pour une nouvelle élaboration de soi, symbole d'agrandissement et de quête d'excellence permanent ; mourir pour « re-naître » autrement.

Quant à hahodech, ici le **mois** de Nissan considéré comme le **père** des mois du calendrier hébraïque, abrite en son étymologie le Hadach, nouveau ; c'est la créature qui non seulement **renaît** nouvellement mais surtout et avant tout, **différemment**. Tout le sens et la percussive de MA NICHTANA, « Quoi de nouveau » entre cette nuit et les autres nuits, en dépend. La nuit qui **précède** le jour, est symbole de recherche et d'expérience avant le jour, le **résultat** c'est le doute avant la confirmation, c'est la lente métamorphose du ver en papillon, en passant par la disparition totale de la forme primitive pour celle qui émerveille autant qu'elle intrigue.

Liberté dont il est question avant tout dans le judaïsme, c'est bien cette volonté et capacité irréductible à tout système qui **veut** bien abandonner une forme imposée d'origine pour une stature choisie et élaborée de toute pièce pour le vouloir être à l'arrivée.

Les quatre degrés qui constituent l'élaboration (de labor, travail ordre) du programme énoncé par ces quatre textes bibliques sont au **cœur** de l'initiation qui tient lieu de rituel par la consommation des quatre coupes de vin de la Haggadah, récit qui vise ce qui équivaut au Chéma Israël, c'est-à-dire à une adhésion sans pareille à la foi judaïque, en un D..ieu créateur et interventionniste. Notons nécessairement que l'endroit choisi pour chacune des coupes correspond aux sens précités.

**La première coupe** ou kiddouch (sanctification) ; c'est le moteur premier de tout parcours, entretenu par soi

même, enclencher le processus, distinguer une existence individuelle, au moyen d'une adhésion à une « **communauté témoin** », rejetant tout ce qui relève de ce que le « hors Sinai » implique, précisément de l'indifférencié, le non-être, favorisant exclusivement « l'en voie être ». **Attention** en aucune façon il s'agira de rejeter l'humanité qui en est « l'autre ».

Pour un dessein d'une telle envergure il nous faudra sans aucun doute **mesurer**, peser, donc penser la dimension de ce qu'il nous faudra accomplir et les moyens inhérents à l'édification du projet qui jamais ne nous indiquera un terme, un clin d'œil qui annoncerait une fin de l'effort, car pour le judaïsme qui invite l'humain à se créer lui-même, vivre, c'est œuvrer sans cesse dans cette perspective.

**La seconde coupe**, et peut-être celle qui mérite le plus d'attention est celle que l'on élève à la fin de la lecture de la première partie de la haggadah ; elle servira de jonction entre **l'espace** exclusivement spirituel, celui du chant, de la louange, de la gloire adressée au créateur ici en sa qualité de libérateur omnipotent, et, du temps-repas, celui du contact avec la matière. Deux extrêmes qui n'ont en apparence rien de commun et pourtant si proches.

En effet l'acte reconnu comme purement religieux est très vite désacralisé, s'il ne lui est pas conféré dès son origine une dédicace absolue dont l'unique bénéficiaire est le maître du monde. En attendre ne serait-ce qu'une bénédiction, c'est déjà glisser vers un utilitarisme. C'est le souvenir d'Amalek, zakhor, celui qui fait de l'ego le centre et la mesure de toute chose. A contrario, le rapport avec la nourriture peut relever du registre sacerdotal ; consommer pour honorer l'évènement dans ce qu'il présente de sacré et de joyeux, c'est servir.

**La troisième coupe** quant à elle est celle du birkat hamazone actions de grâce après le repas ; remercier, n'est ce pas la plus noble et la plus difficile. Par là passe toute l'élévation, tout accroissement de l'individu. C'est ici que toute la relation à Para lue péri, le fruit, la fructification, s'inscrit. C'est le dépassement de soi lorsque la créature accepte de se décentrer.

**La quatrième coupe**, celle qui conclut par un long laudatif au créateur ici en allié fidèle de la créature, auteur d'un pacte qui garantit à l'éternel impétrant un hadach, un nouveau permanent, réaffirmé à chaque carrefour, à chaque rencontre avec l'invitation que lance l'instant nouveau. Point de repos, point de pause, toujours en lice contre l'immobilisme et la satisfaction de l'accompli.

C'est ainsi que vous consommez l'agneau pascal, les hanches ceintes, les chaussures aux pieds, bâton en main prêts au voyage, avec l'empressement, Pessah pour D... . Exode XII -11

Pessah cacher Vessaméah. Chères sœurs, chers frères, Puisse ce pessah être pour tous les êtres de bonne volonté une fin de tous les maux et de toutes les vicissitudes pour un parcours plus aisé, pour un sacerdoce plein d'alacrité et de sérénité.

**Cet an à Jérusalem unie et rebâtie à jamais.**





L'épisode romantique débute la nuit, la désirée n'en n'était pas prête et ne s'en sentait pas à la hauteur, et pourtant le fiancé est arrivé et l'a libérée...

L'histoire d'amour particulier qu'il y a entre le peuple d'Israël et D'IEU, s'est forgée la nuit de Pessah' il y a 2248 ans, cette nuit où nous sommes sortis d'Égypte.

Le terme *pessah'* vient du verbe *lifsoah'*, sauter. Le *Midrach* présente une connotation plus profonde : « La voix de mon bien aimé arrive, il saute sur les montagnes et franchit les vallées » - *Chir Hachirim* 2-8 ; lorsque *Moché* se présenta devant les Enfants d'Israël et leur annonça que ce mois-ci ils seront libres, ils l'interrogèrent : comment pouvons-nous quitter l'Égypte, alors que nous y avons commis l'idolâtrie ? *Moché* leur répond : D'IEU veut vous libérer alors IL sautera au-dessus de votre idolâtrie. Ils lui dirent : mais voilà que seulement 210 années se sont écoulées sur les 400 prévues. *Moché* leur dit encore : d'IEU veut vous libérer IL sautera sur le restant des années ».

En cette nuit l'ordre "logique" des choses s'est inversé, ce n'est pas le peuple juif qui appelle D'IEU à la libération, c'est D'IEU qui se présente par surprise lorsqu'ils sont au niveau spirituel le plus bas et sont incapables de vivre cette liberté – c'est peut-être la raison pour laquelle cette nuit s'intitule « la nuit du *sefer*, de l'ordre » ! Alors qu'Israël est au niveau le plus bas, D'IEU dit à *Moché* « Mon fils, mon aîné Israël » (*Chémot* 4-22). D'IEU notre père s'adresse à nous comme un père envers ses enfants. Le père n'attend pas que ses enfants soient aptes pour les libérer de la fausse à lion, il les sauve. C'est l'étape la plus basique de la création du peuple d'Israël : la relation d'amour, qui ne dépend de rien, qui réside entre D'IEU et son peuple. D'IEU a sauté sur nos actes, tel un amoureux passionné, qui ferme les yeux face aux défauts de sa désirée – « l'amour recouvre les fautes » (*Michlé* 10-12), comme dit le dicton « l'amour rend aveugle ».

### **L'histoire d'amour commence là.**

La fête de Pessah' ouvre le calendrier de l'année juive. D'IEU a commencé par ce rapport avec Israël, ce peuple qui vient tout juste de naître est aimé par D'IEU sans aucune condition. Son amour à notre égard nous a emplit de confiance et d'énergie que nous avons besoin pour recevoir la responsabilité qui nous attendait au pied du mont Sinaï (au semblable de la lune qui reçoit toute sa lumière du soleil, ce qui fait d'ailleurs la raison de nos années lunaires). Nous comprenons mieux pourquoi nous lisons précisément "*Chir Hachirim*", la plus grande histoire d'amour, le *Chabat* de la fête de Pessah'.

Cette fête s'intitule *pessah'* pour qu'on se souvienne que D'IEU a sauté sur nos maisons lors de la dixième plaie, la mort des premiers nés, toutefois ce nom n'est pas mentionné dans la Tora comme étant celui de la fête. La Tora l'a plutôt intitulé "*h'ag hamatsot*" ; ce nom rappelle notre besoin de quitter hâtivement l'Égypte et sans aucun souci, puisque nos pains n'ont pas eu le temps de fermenter. Nous constatons clairement que de la même façon dont nous devons remercier D'IEU de nous avoir épargné de la mort des premiers nés ainsi, D'IEU met en avant notre aptitude aux *matsot*. Chaque partie nomme la fête par rapport à l'autre.

L'amour, la confiance et la valorisation sont autant d'éléments qui participent à toute étape de rapprochement – entre conjoints, parents et enfants, entre amis. Ici pour le récit de *pessah'* s'est forgé une base très forte pour cette relation avec D'IEU. Non pas une relation entre le maître et l'esclave, le sujet et son roi, mais comme les fiancés.

Nous devons tout de même comprendre pourquoi le judaïsme considère de façon si grandiose la sortie d'Égypte ? Notre question touche surtout les moments qui n'ont pas de rapport direct avec la sortie d'Égypte comme : le *chabat*, la lecture quotidienne du *chéma*, ou tout autre commandement de la Tora. D'autres grands événements de notre histoire ne connaissent pas un tel rapport comme : le ligotage de *Yitsh'ak*, le don de la Tora ou encore notre arrivée en Erets Israël. Qu'y a-t-il de si particulier dans la sortie d'Égypte ? La voie que le judaïsme a choisit pour reconnaître l'existence de D'IEU est double : 1) D'IEU créateur de l'univers, 2) D'IEU présent dans les sujets des hommes. Deux commandements essentiels témoignent de ces sujets : 1) Le *chabat* pour le premier point, 2) la sortie d'Égypte pour le second. L'homme (même occidental) a toujours reconnu la notion du D'IEU créateur, jusqu'à l'arrivée de Darwin qui y émettra un doute. La deuxième notion évoquée a également suscité un questionnement : s'il est vrai que D'IEU est présent dans les sujets des hommes, pourquoi y a-t-il tant de souffrance dans le monde ? Ces questions ont poussé les philosophes à développer des théories voulant que D'IEU a créé le monde mais il s'en est dégagé par la suite – c'est la théorie de l'horloge ; l'horloger fabrique la montre mais après elle tourne toute seule. Nous refusons la présence effective de D'IEU. Les lois de la nature fonctionnent seules, les maladies sont le fruit de la nature, D'IEU ne s'en mêle pas. IL a déposé les clés de la nature à la nature elle-même pour qu'elle agisse comme bon lui semble. D'après ces théories D'IEU reste extérieur voire ignore ce qui se trame sur terre, D'IEU n'est pas le conducteur IL n'est que le passager. Pour prouver cette thèse ses partisans disent : si D'IEU est là, tous les humains seraient : riches, sages et sains. Bien entendu cette théorie s'oppose totalement à la vision juive qui affirme qu'aucun élément de la nature n'agit sans la volonté préalable de D'IEU ! La bénédiction que nous récitons avant de consommer certains aliments l'expriment clairement : « *chéakol nihya bidvaro* – tout est par sa parole » ; si D'IEU ne voulait pas que ce verre d'eau contienne H2O il n'aurait pas existé. C'est l'enjeu de « *achem éh'ad* », l'unicité de D'IEU s'exprime par la présence divine dans chaque molécule et atome de l'univers. IL fabrique l'horloge et lui donne l'énergie continuellement pour qu'elle fonctionne.

## La sortie d’Egypte – stage d’introduction au judaïsme.

La sortie d’Egypte entre maintenant en scène. Les juifs étaient asservis à la plus grande puissance mondiale. Aucun esclave ne pouvait s’en échapper. L’objectif de la sortie d’Egypte était de montrer aux juifs, une fois pour toute, que c’est D’IEU qui mène la danse, dans le moindre détail de l’univers. IL se soucie de la vie individuel de tout un chacun, comme s’exprime le verset « Ainsi D’IEU parla : Par cela tu sauras que Je suis HACHEM » (*Chémot* 7-17). Chaque détail de l’évènement de la sortie d’Egypte participe pour nous délivrer combien D’IEU est mêlé à la vie terrienne. La plaie des poux – pour nous montrer que les plus petites créatures sont sous la providence divine. Les grenouilles – entre la terre et l’eau. C’est la raison pour laquelle la sortie d’Egypte revient sans cesse, et nous devons la graver en notre esprit. La sortie d’Egypte exprime l’amour de D’IEU envers les hommes – pour les libérer individuellement et collectivement. Comme au sein du couple où les conjoints se prouvent continuellement leur amour. Si dans une situation l’homme doute de l’amour et de la proximité divine, ce serait un signe qu’il a oublié la sortie d’Egypte.

Malgré toute l’endurance des souffrances du juif reste un problème déranger, comme en témoigne déjà le livre de *Iyov*. La solution de cette difficile question se trouve dans la table du *seder de pessah’*.

En cette fête nous nous réjouissons de notre liberté, nous sommes entourés de symbole de la souffrance, les herbes amères, les eaux salées du *karpass* nous rappelant les larmes, le *h’arosset* pour le mortier. En même temps ces éléments d’amertume sont tissés au symbole de la liberté : ce *h’arosset* est doux, le *maror* est trempé dans ce *h’arosset*. C’est la leçon des cinq sages d’Israël attablés dans la *hagada*. Rabi Eliezer ne saisissait pas la raison pour laquelle le seder se déroule la nuit. Jusqu’à qu’un autre sage lui explique que la conclusion du seder, de jour et de nuit, bonheur et souffrance, conduisent à la rédemption.

La sortie d’Egypte est ce stage qui nous introduit dans l’univers du judaïsme : Qui est D’IEU ? Comment agit-il ? Ces idées qui nous conduisent à découvrir son amour pour notre bien être véritable. Les participants au seder de pessah’ ressentent dans leur chair la vérité : la souffrance est partie intégrante de la rédemption, individuelle et collective.



### Mesdames, accoudez-vous ! - par Yona Ghertman, Rabbin de Cagnes-sur-Mer, Colleman

*Certains montrent du doigt le monde dit « orthodoxe », arguant que ses guides spirituels ne sont plus adaptés à l’évolution de la société, notamment en ce qui concerne les rapports hommes/femmes.*

*Faisons-nous notre propre opinion en réfléchissant sur la place de la femme lors du Seder de Pessa’h...*

Alors qu’il ressort clairement des paroles de nos Sages que les hommes ont l’obligation de s’accouder lors du Seder de Pessa’h<sup>i</sup>, la portée de cette règle est plus ambiguë en ce qui concerne leurs épouses. Le Talmud enseigne en effet : « *La femme qui est chez son mari n’a pas besoin de s’accouder, sauf s’il s’agit d’une femme importante* » (**Pessa’him 108 a.**).

Deux questions doivent être posées pour comprendre de quoi nous parle le Talmud :

-Pourquoi y aurait-il concernant ce point une Hala’ha particulière pour la femme ?

-Qui est une « femme importante » ?

A propos de notre première question, une première raison est avancée par le **Rachbam** : « *La femme n’a pas besoin de s’accouder à cause de la crainte de son mari et parce qu’elle lui est soumise (...)* » [Lisez l’article jusqu’à la fin avant de sauter en l’air !]. Ainsi, le mari s’offusquerait de voir sa femme s’accouder et proclamer ainsi sa liberté. En effet, si cette tenue que l’on se doit d’avoir à table, symbolise la liberté que nous possédons depuis la sortie d’Egypte, elle risque à propos de la femme, d’être prise pour une marque de « libération » vis-à-vis de son époux

.Selon une autre version du Talmud, ce n’est pas uniquement « *la femme qui est chez son mari* » qui est concernée, mais toutes les femmes<sup>ii</sup>. Une deuxième explication amenée par le Rachbam au nom du **Rav Haï Gaon** peut expliquer cette exemption de la classe féminine : Ce n’est pas l’habitude des femmes de boire ainsi. On imagine en effet les hommes libres de l’antiquité accoudés, voir affalés sur leurs divans pour déguster leur repas. Or, sûrement qu’à l’époque, les femmes n’étaient pas conviées à ce genre de festins, ou alors qu’elles mangeaient à part, d’une manière plus discrète. Dès lors, si le fait de s’accouder à table n’a jamais été une caractéristique de la femme libre, quel intérêt y aurait-il à enseigner à nos épouses de se comporter ainsi lors du Seder ?<sup>iii</sup>

Enfin, une troisième raison, beaucoup plus technique est avancée par **Rabbénou Manoa’h** : Comme la mère de famille est sans cesse en déplacement entre la table de Pessa’h et la cuisine, on ne peut pas lui demander de rester accoudée à table<sup>iv</sup>. Cela s’avérerait pénible pour elle. D’après cette dernière raison, la règle énoncée par le Talmud serait donc uniquement une dispense accordée aux femmes pour ne pas les fatiguer d’avantage durant la soirée de Pessa’h.

## Mesdames accoudez-vous (suite)

Rabbénou Manoa'h amène en fait cette dernière explication pour répondre à notre seconde question : Qui est cette « femme importante » soumise comme les hommes à l'obligation de s'accouder le soir du Seder ?

Parmi les réponses que le Rav propose, il définit la « femme importante » comme celle qui a de nombreux domestiques et servantes, et qui n'a donc pas la nécessité de se lever durant le repas pour effectuer des allers-retours cuisine/Seder. Puisque ses employés se chargent de cette besogne à sa place, elle ne bénéficie plus de la dispense de s'accouder, elle doit se plier à cette règle au même titre que son époux.

Par ailleurs, si la femme mariée risque de vexer son mari en se comportant comme une « femme libérée », ce problème n'existe plus en ce qui concerne une mère de famille veuve ou divorcée. Celles-ci sont alors considérées comme « importantes ». Ce sont elles qui s'occupent de leur foyer au même titre que le ferait un homme. Elles sont en quelque sorte des femmes « libres ». Elles doivent s'accouder.

Enfin, Rabbénou Manoa'h classe parmi les « femmes importantes » les « femmes de Torah », filles ou mères de Grands Maîtres, ou simplement « *Eshet Haïl* ». Ces Dames, même en étant mariées, doivent s'accouder. Si nos Sages suspectaient les gens du peuple de se fâcher contre leurs épouses lorsque celles-ci montraient des signes de liberté, ce risque n'existait pas dans un monde de Torah. Les Messieurs, comme les Dames, connaissaient très bien la raison de ce comportement à table. Personne n'y voyait une marque d'irrespect de la femme envers son mari.

Le **Mordekhaï**, repris par plusieurs codificateurs dont le Rema écrit : « *Les tossafistes expliquent que toutes nos femmes sont importantes et doivent donc s'accouder* »<sup>v</sup>.

Le **Rav Moshé Feinstein** explique à ce propos qu'**avec le temps, les hommes se sont aperçus qu'ils n'avaient pas vraiment de quoi s'enorgueillir par rapport aux femmes, et qu'elles mêmes se sont aperçues à quel point elles étaient indispensables à leurs maris**<sup>vi</sup>. Le Rav nous livre ainsi sa définition de la « femme importante » dont nous parle le Guemara : celle qui est nécessaire, voir indispensable à son mari. Bien sûr, on objectera que les épouses ont toujours été essentielles aux yeux de leurs maris... Mais peut-être qu'au contraire, dans les temps anciens, les hommes se considéraient comme l'essentiel du foyer, prenant en considération l'argent qu'ils faisaient entrer dans le compte en banque familial. Les *Bnéi-Torah*, au contraire, ont toujours su où se trouvait le pivot du foyer. Rabbénou Manoa'h ne dit-il pas que les femmes de Torah sont considérées comme « importantes » ? C'est précisément aux yeux de leurs maris qu'elles sont considérées comme telles. Ceux-ci savent en effet parfaitement l'influence d'une « *Eshet 'Haïl* » sur l'équilibre familial.

Pour conclure, le **Yalkout Yossef** donne une dernière raison selon laquelle, aujourd'hui, toutes les femmes sépharades doivent s'accouder : « **Les femmes ont l'obligation de s'accouder, le mari ne s'offusquant pas de ce qu'elles le fassent en sa présence** ».<sup>vii</sup> Le Rav Moshé Feinstein écrit dans ce sens, que cela fait des centaines d'années que les hommes ne tiennent plus rigueur à leurs femmes de choses comme cela<sup>viii</sup>. Qui ira de nos jours, reprocher à sa femme de vouloir se libérer de son mari parce qu'elle s'accoude à la table du Seder ?!

Il est intéressant pour tous de constater le cheminement de la Halakha jusqu'aux positions de nos Grands Maîtres contemporains. Les mentalités changent. La Halakha, elle, est immuable, mais évolue. Et c'est là toute la Sagesse de nos Rabbanim : savoir s'adresser à des Juifs du 21<sup>ème</sup> siècle sans modifier la moindre lettre de la Torah.

*Pessa'h Saméa'h à tous, et Bon Seder pour les femmes comme pour les hommes !*

---

<sup>1</sup> Il faut s'accouder pour boire les quatre coupes, manger la matsa, le korekh (matsa que l'on mange en sandwich avec le maror) et l'afikoman. Celui qui veut également s'accouder pour le reste du repas est digne de louanges (Yalkout Yossef Moadim vol.3, III, 6).

<sup>1</sup> C'est d'ailleurs cette version que retient le Rambam dans son Michné Torah (Hilkhot 'Hametz ou Matsa 7, 8)

<sup>1</sup> Il y a une différence à noter entre ces deux explications : d'après la première, une femme veuve ou divorcée devra s'accouder pour boire, puisque la règle ne concerne que la femme mariée. En revanche, d'après la seconde raison, même la femme seule n'a pas à s'accouder (Voir le Roch sur notre passage de Pessa'him. Pour la Halakha de nos jours, voir le Yalkout Yossef cité à la fin de cet article).

<sup>1</sup> Commentaire sur le Rambam, op.cit.

<sup>1</sup> Mordekhaï sur notre passage de Pessa'him. Voir le Rema : Or HaHaïm 5, 482, 4.

<sup>1</sup> Iguerot Moshé, Or HaHaïm 5, 20-33, p.68.

<sup>1</sup> Yalkout Yossef Moadim, op.cit.

<sup>1</sup> Iguerot Moshé, op.cit.

Les élèves du *Gaon* de *Vilna* lui demandèrent : quelle est la *mitsva* la plus difficile ? Ils pensèrent que le Rav leur répondrait que c'est le *Chabat*, ou l'étude de la Tora, ou l'amour et la crainte de D'IEU. Le Rav répondit : la *mitsva* la plus dure à pratiquer c'est de se réjouir pendant la fête ! Se réjouir pendant sept jours de fête, ne pas être irrité d'aucune façon, ni les enfants ni le conjoint ou toute autre cause ne doit mettre l'homme dans un état de mécontentement. Le sourire ne doit pas quitter le visage de l'homme, le rayonnement de l'être ne doit pas s'interrompre, le cœur doit être gai !

A l'approche de Pessah' nous fournissons beaucoup d'efforts et nous investissons beaucoup d'argent, investissons également dans notre faculté de pardonner et de passer outre ce qui nous énerve, soyons agréables même lorsque c'est difficile.

En particulier lorsque c'est difficile. Combien sommes-nous prêts à investir pour cette *mitsva* ?!

On peut s'interroger pourquoi le *Gaon* de *Vilna* a cité cette *mitsva* de se réjouir sept jours durant, voilà que la Tora ordonne à l'homme de se réjouir la première année de son mariage n'est-elle pas plus difficile ? Il semblerait qu'il soit plus difficile d'être soi-même joyeux une semaine que de réjouir sa femme toute une année...

En réalité, la *mitsva* d'être joyeux durant sept jours de fête inclut également l'obligation qu'incombe à l'homme de réjouir sa femme pendant la fête, bien qu'elle est elle-même en devoir de se réjouir. L'homme doit se réjouir et réjouir sa femme, la femme doit être joyeuse et vivre en plus de cela la joie que lui procurera son mari.

**INFORMATIONS PESSAH'** sur le site de la *Yéchiva* [www.cejnice.com](http://www.cejnice.com)

**Vous trouverez toutes les informations nécessaires à la fête de Pessah'**

**Notamment : acte pour la vente du *h'amets*, horaire de la fête, calendrier pour le compte du *ômer***

### **Les causes de l'exil** – tiré de la *Hagada* "Péniné H'IDA"

Nous ouvrons la *Hagada* par un texte quelque peu surprenant, ce texte annonce : « *hachata hah'a âvdé, léchana habaa béarâ déisraël béné h'orin* ». Le Rav *Chabtaï Ga'al* expliquait cela à travers un *Midrach Eih'a* sur le verset : « *Yéhouda* a été exilé par la pauvreté », parce qu'ils n'ont pas mangé la *matsa* à Pessah', autre explication : parce qu'ils n'ont pas donné la *tsédaka* aux pauvres, autre explication : parce qu'ils n'ont pas attribué la dîme qui revient aux pauvres ».

C'est la raison pour laquelle nous ouvrons la *Hagada* par l'annonce

- *Ha lah'ma ânya* - voilà nous mangeons le pain pauvre, la *matsa*
- *Kol dih'fin yété véyéhol* – que l'affamé vienne manger, nous pratiquons donc la *tsédaka*

- *Léchana habaa béarâ déisraël* – l'année prochaine en *Erets Israël* où nous y pratiquerons les lois qui dépendent de la Terre

Par cela nous corrigeons les erreurs qui nous valent l'exil et nous espérons donc « *léchana habaa béarâ déisraël etc.* ». (nb : Nous ouvrons donc la *Hagada* en prenant sur nous d'arranger les causes de l'exil, sans quoi la liberté ne peut être espérée. En d'autres termes, vivre la sortie d'Egypte c'est admettre qu'il nous incombe de faire l'exercice correspondant pour retrouver cette liberté. Celle-ci passe par trois points : 1. Manger la *matsa*, symbole de la pauvreté du juif – s'interroger sur le sens de la carence d'Israël ; 2. La *tsédaka* – le souci de l'autre, ne pas faire de la liberté encore un état égoïste ; 3. Les lois propres à *Erets Israël* – être libre, oui, mais pourquoi ? Saurions-nous faire bon usage de la liberté ?!)

Le *H'IDA* rappelait encore l'enseignement talmudique cité au traité *Baba Batra* 10a : « grande est la *tsédaka* qui approche la *guéoula* ! », pour expliquer l'ouverture de la *Hagada*.



## **Pessah' - symbole de la liberté**

d'après Rav Pinkous

L'enjeu des fêtes est de créer chez l'homme une transformation absolue. Les traces de cette transformation doivent se ressentir même après la fête.

La fête de Pessah' a pour symbole « *h'érouvéniou* » - notre liberté. L'homme doit ressentir comme s'il était lui-même noyé par les quarante neuf degrés d'impureté, esclave de l'esprit, et de même que maintenant D'IEU l'a fait sortir de l'Égypte vers la liberté éternelle. En ce jour il se sent « un nouvel homme » - un homme libre.

En cette fête de Pessah' va naître un nouveau concept pour Israël : la liberté d'Israël. Ce n'est pas uniquement un jour où on mémorise les miracles de la sortie d'Égypte, mais un jour à travers lequel on prend conscience que grâce à Pessah' le peuple d'Israël perdure. En ce jour on est devenu le « peuple de D'IEU », ce qui nous a conduits à la liberté éternelle de l'Égypte et de toutes les énergies négatives – le *satan*.

Les maîtres de la Michna s'interrogent de savoir si le monde a été créé au mois de Tichré ou de Nissan. Les *Tossfot* précisent que ces deux opinions sont vraies ; c'est-à-dire que dans l'année il y a deux types de création : la création à partir du néant, et le renouveau de la création. Roch Hachana correspond à la création première. Au mois de *nissan* c'est une nouvelle étape de la naissance d'Israël. « Il incombe à chacun de percevoir comme s'il était lui-même sorti d'Égypte », c'est-à-dire qu'au mois de *nissan* chaque individu peut renouveler son existence jusqu'à vivre une renaissance. La période de notre liberté est d'une telle énergie que l'homme peut trouver liberté de tout ce qui le perturbe toute l'année. A Pessah' démarre une nouvelle étape de la vie.

De la même façon que le monde naturel connaît un cycle annuel, de même l'univers spirituel (existentiel) connaît son cycle, l'évènement s'inscrit dans le temps et lorsque le temps reviendra l'influence de l'évènement se fera ressentir à nouveau.



**HAG SAMEAH' !!!**

## **Le Récit de la Hagada**

D'après Rav Hirsch

Le sens de la liberté n'est pas exprimé uniquement par des commandements symboliques, comme la *matsa* et le *h'amets*. C'est également par le verbe, l'expression orale, que l'homme doit raviver en lui chaque année à Pessah' l'évènement de la liberté. Si par le verbe tu fais pénétrer en toi l'enjeu de la sortie d'Égypte, tu l'imprimeras encore plus de cette manière dans le cœur des membres de ta famille, en particulier les jeunes enfants. Comme fondement de la connaissance de D'IEU et comme base pour toute leur vie.

Cher père juif ! D'IEU attend de toi en permanence que tu abreuves tes jeunes enfants de la Tora d'Israël et de son esprit. Dès le plus jeune âge tu leur insuffleras l'âme juive. Mais en cette soirée du seder, où toi-même tu fêtes ton anniversaire historique et le début de ton rôle de peuple juif, D'IEU a réservé cette soirée pour tes enfants. L'avenir du peuple juif dépend d'eux. Au moment où tu leur partages ton pain ne retiens pas le verbe qui sort du cœur. Que ton cœur soit animé de la reconnaissance du rôle du père d'Israël, apprends et transmets le sens de ce pain, l'esprit de la fête, l'enjeu de ce grand évènement, afin de saisir le rôle d'Israël.

Vois donc !, la Tora ne se suffit absolument pas que tu éduques tes enfants uniquement sous forme de routine, en leur apprenant des actes dénués de tout sens, une Tora pauvre ; si tu t'arrêtes là tu n'as rempli que la moitié de ton devoir.

Nos Sages ont fixé cet exercice durant la nuit du seder de Pessah', avec tout ce qu'il renferme. Ils ont mis en place le seder, et t'ont livré la *hagada* qui sera pour toi un guide pour l'accomplissement de la *mitsva*.



Opération "panier de Pessah"  
Prix du panier 18 euro  
Envoyez vos dons au  
C.E.J. 31 AV. H. Barbusse 06100 Nice  
« La plus grande joie est de se soucier de la joie  
de l'autre », Maimonide

Dans le livre de *Chémot* chapitre 7 verset 3 on peut lire l'annonce divine « J'endurcirais le cœur de *Parô* ». Certains s'interrogent sur le sens de cette annonce, pourquoi D'IEU a envoyé une multitude de plaies sur *Parô*, disent-ils ? D'autant plus que *Parô* a montré, un certain moment qu'il était prêt à entendre, les plaies sont donc complètement gratuites ?

Cette question est nulle ! Voilà que *Parô* avait dit « QUI EST D'IEU POUR QUE JE L'ECOUTE » (*Chémot* 5-2). Ce mécréant et son peuple ont ouvert pour que le nom de D'IEU ne soit pas répandu dans le monde. Ils étaient des renégats, ils ont causé la profanation du nom divin. *Parô* devait donc corriger ce qu'il avait abîmé. C'est-à-dire puisqu'il a participé à l'effacement du nom divin il devait participer à la diffusion du nom divin. C'est la raison pour laquelle D'IEU a endurci son cœur, afin qu'IL puisse apporter un nombre considérable de prodiges pour dévoiler Son nom. (nb : on peut tout de même s'interroger : voilà que si *Parô* avait reconnu le nom divin il aurait arrangé son erreur, pourquoi donc les plaies l'accablent ? Le Maharal dévoile ici une idée fondamentale dans la réparation à la faute de l'homme ; la réparation doit-être correspondante à l'erreur. Si *Parô* reconnaît D'IEU, il n'a pas encore corrigé son reniement. Car, son reniement s'était étendu au niveau national, alors que sa reconnaissance aurait été individuelle. Pour que la nation toute entière reconnaisse D'IEU, il fallait agir de façon où tout le monde pouvait reconnaître le nom divin. Certains affirment que la faute de la profanation du nom divin ne peut connaître de réparation, car, lorsqu'on profane le saint nom on est la cause pour que d'autres le renie également et,

*entraîner l'autre dans la faute ne peut connaître de réparation totale, puisqu'on ne peut maîtriser l'action de l'autre. Dans sa faute l'homme doit tenir compte de l'ampleur de ses actes. Il est vrai que ce principe existe également dans la bonne action... "L'homme vie parmi l'homme !" L'étendu de la profanation du nom divin était telle qui fallait frapper très fort ! La profanation du nom divin – h'iloul hachem – est la faute essentielle de Parô et de son peuple. L'endurcissement de son cœur s'impose).*

Cependant on peut lire dans *Chémot Raba* 13-4 « J'ai moi-même alourdi son cœur. *Rabi Yoh'anan* déduisait d'ici un appui à la remarque des hérétiques qui disent que c'est D'IEU qui n'a pas laissé la possibilité à *Parô* de se repentir. *Rech Lakich* lui répond : que la bouche des hérétiques soit fermée, voilà que le verset dit : avec les moqueurs il se moque ! (*Michlé* 3-34). D'IEU, poursuit *Rech Lakich*, avertit l'homme une fois, deux fois et trois fois, s'il ne revient pas sur ses comportements alors D'IEU ferme son cœur de faire *téchouva* afin de lui attribuer un châtiment sur sa faute ; ainsi concernant *Parô*, cinq fois D'IEU lui envoie des messages, mais *Parô* n'en tient pas compte. D'IEU lui dit alors : tu as endurci ta nuque et tu ne reviens pas sur ce que tu as fait !? J'ajoute alors de l'impureté sur ta souillure – J'endurcis ton cœur » (nb : il nous arrive parfois de faire appel à une personne plusieurs fois, on s'épuise et on le laisse tomber. Par la suite lorsqu'il nous appelle on l'ignore, à notre grand étonnement il s'insurge qu'on l'ignore, on ne sait même pas comment lui rappeler que lui-même nous avait ignoré !).

Il y a dans ce *Midrach* une notion – D'IEU ajoute de l'impureté

sur celle de l'homme – extrêmement profonde. Le repentir appartient à l'homme, pas comme la faute qui vient de lui puisqu'il est sujet au changement mais ne reflète pas de l'essence de l'homme. La faute ne s'apparente pas à l'homme puisque celle-ci provient de l'action et l'action appartient au corps qui lui-même est sujet au changement comme tout ce qui est matériel. On ne peut donc dire que la faute appartient à l'homme C'est la raison pour laquelle le repentir efface la faute, puisque celle-ci n'a pas d'existence réelle. Par contre lorsque l'homme est averti et passe outre la mise en garde ceci prouve que l'action vient bien de lui, alors D'IEU ferme les portes du repentir. D'IEU attend que l'homme change ses mauvais comportements, puisqu'il est sujet au changement. Mais si malgré la mise en garde il fautive il démontre que l'impureté l'habite profondément, alors D'IEU l'empêche de faire *téchouva* pour le châtier. Ces paroles sont très profondes. Le repentir ne peut se faire seulement sur les fautes qui découlent des mauvaises actions, mais on ne peut pas faire *téchouva* sur les fautes commises par le *daât* – la conscience ! (nb : il y a deux catégories de faute : 1. Celle commise par le corps uniquement, 2. Celle commise par la conscience, sur la première la *téchouva* est possible pas sur la seconde. Avant avertissement on peut toujours présumer que l'homme n'avait pas totalement conscience de ce qu'il faisait, la *téchouva* va lui permettre de réfléchir sur ce qu'il a fait et de se rendre compte que c'était purement "physique". Par contre une faute commise malgré l'avertissement prouve qu'il y a pleine conscience de la faute, la faute s'est donc imprimée dans son être, la *téchouva* est donc impossible...). ■■■



Le juif a une estime de soi assez remarquable. Sa fierté est assez mal ressentie par les nations, ce qui a souvent été la cause de l'antisémitisme. Le soir du seder de Pessah' nous allons davantage proclamer notre élection parmi les nations. Nous allons rappeler cet amour qui réside entre *Hakadoch Barouh' Hou* et Nous ! Pour ne pas exciter les nations et les rendre jalouses de cet amour, la sortie d'Égypte sera rappelée la nuit, comme dans le passé elle s'est réalisée au milieu de la nuit ; cette nuit qui est un moment où la terre dort, où les autres sont absents et n'apprendront pas que nous vivons un moment intime avec notre Créateur et notre Libérateur. Cette nuit qui est synonyme de discrétion et de pudeur. L'élection du peuple juif (si mal comprise par les nations et souvent par Israël même) ne doit pas engendrer la colère des nations. **L' élu n'est pas celui qui rejette l'autre, bien au contraire c'est celui qui s'intéresse à l'autre.** Le *rachâ* de la *hagada* – communément traduit par le mécréant – est celui qui a fait plus fort que d'exclure l'autre, il s'est exclu lui-même, il s'est mit de côté, il refuse son insertion au sein de la horde. Plus fort encore, il est persuadé que ce sont les autres qui le mettent à l'écart. Ce *rachâ* paranoïaque, cet antisémite embarrassé, le seront davantage si le juif oublie que son rôle n'est pas de mettre l'autre mal à l'aise. Comment se préserver de cette erreur ? Comment faire pour que l'autre ne s'imagine pas que c'est moi qui le met à l'écart ? Comment faire pour atténuer la jalousie des nations ? Certains diront que l'antisémitisme sera combattu par des méthodes politiques. D'autres sont d'avis que plus le juif criera et revendiquera sa légitimité plus il se fera entendre et plus il sera reconnu – si vous êtes partisans de ces "méthodes" c'est que vous ressentez votre judaïsme comme étant une infériorité... Nous n'avons rien à prouver ou à attendre des nations... Qui a fait de nous un peuple ?! Qui nous a donné notre liberté ?! Qui nous a élus ?! « Pas même un ange, ni un *saraph*, ni tout autre émissaire », nous dit la *hagada*. Être libre c'est (au moins) 1) Ne rien attendre de l'autre – en l'occurrence : des nations, 2) Ne pas donner à l'autre le sentiment que je le surpasse, voire que je l'écrase. Le juif a-t-il pour mission de montrer aux autres ce qu'il vaut ?! La Tora nous enseigne que si le juif joue pleinement sa fonction, l'autre le verra par lui-même. Le juif sait que s'il a des choses à prouver, c'est uniquement envers lui-même. Israël a avant tout une mission envers lui-même, un lui-même qui n'exclut pas l'autre et ne lui donne pas le sentiment d'inexistant. « L'homme est tenu de **SE voir** comme s'il était **LUI-MEME** sorti d'Égypte », telle est la

version classique du texte concluant de la *hagada*. Selon *Rambam* il faut dire « L'homme est tenu de **SE MONTRER** lui-même comme s'il était sorti d'Égypte ». Je suis tenté de penser qu'il n'y a pas ici une divergence fondamentale, mais qu'il y a deux étapes dans ce travail. Le premier est de **SE voir** à soi dans cet état grandiose, c'est seulement ensuite qu'on pourra se montrer ainsi. Plus encore l'autre verra de moi ce que je perçois de moi-même. Si je me vois alors je suis automatiquement montré. Le regard que l'autre porte sur moi est le reflet du regard que j'ai de moi-même. Pessah' c'est la fête de la manifestation de soi ! D'IEU S'est dévoilé, l'homme doit **SE voir** sorti d'Égypte. Qu'est-ce qu'on dit au *rachâ* qui s'est exclu ? On lui cite un verset « C'est pour **MOI** que D'IEU a réalisé la sortie d'Égypte ». Un moi qui aurait pu aussi être toi, mais c'est toi-même qui a causé ta propre exclusion, « s'il était là bas il n'aurait pas été libéré ». Fort est de constater deux points : 1) le *rachâ* à qui nous nous adressons est bel et bien libéré ? 2) on ne lui dit pas si tu étais là bas tu n'aurais pas été libéré, on le dit à la troisième personne ? Ce *rachâ* a vécu la liberté et malgré



tout il se sent exclu, il veut sortir d'Égypte mais ne veut pas adhérer à l'histoire du peuple d'Israël. Il sort mais ne ramène pas les choses à son moi, son regard est toujours porté vers l'autre ; c'est cela même qui fait de lui son état de *rachâ*. « Fais lui grincer ses dents ». Cette formule de la *hagada* n'est pas très courante.

Elle a subi de nombreux commentaires. Il est clair qu'on est souvent mal à l'aise face au *rachâ* (aujourd'hui, le juif moderne n'aime pas que l'on parle de l'exclusion des mécréants...), on ne sait pas comment s'y prendre, on les accepte comme ils sont, on les intègre dans la communauté et on se la ferme (les rabbins sont souvent confrontés à ce type de situation). Le Gaon de *Vilna* et le *Gaon Netsiv* voient dans cette formule de la *hagada* le principe de ne pas répondre au *rachâ*... Je comprends de leur commentaire l'idée suivante : si on se tait face aux attaques du *rachâ* – pour quelque raison soit-elle – on doit rappeler à celui qui n'est pas *rachâ* que lui bénéficiera d'une réponse. On ne répond pas au *rachâ* mais on ne consomme pas ses propos. On se répond à soi. On ne se laisse pas pénétrer par ceux qui se sentent exclu de la horde. Cet exclu – qui ne voit les choses que de l'extérieur puisqu'il s'est positionné à l'extérieur – ne peut saisir l'enjeu de ce qui se passe à l'intérieur du système. Nous-mêmes nous ne l'avons pas exclu, la preuve est que le soir du seder il est présent à table avec nous ; on lui dit : tant que tu ne ramènes pas les choses au moi qui t'anime, tant que tu vis à l'extérieur de toi-même, tu n'es pas libéré, parce que tel est l'enjeu de la sortie d'Égypte : **libérer son moi ! ...**

